



COMMUNE D'ARCANGUES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le onze du mois d'avril deux mille vingt-quatre à 19 h 00.
La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Maire,

Étaient présents : M. ECHEVERRIA Philippe, M. MAISTERRENA Didier, Mme CURUTCHET Maitena, M. GARMENDIA Jean, Mme LAFFONTAS Céline, M. VITIELLO Laurent, Mme HARAN Corinne, Mme CHARLANNE Sandrine, M. DARRIGOL Daniel, M. GAROSI Rémy, Mme DUCOURNAU Marcelle, M. PICOT Olivier, M. GARRIGUE Jean-Michel, M. GARIADOR Alain, Mme CAZAUX Marie-Christine, Mme FAVRE Nathalie, Mme DACHARY Sylvie, M. AIME Ramuntxo, Mme CABROL Laurence, Mme THOMAS Nélize.

Secrétaire de séance : M. MAISTERRENA Didier

Absents excusés :

Mme JOST Sybille ayant donné pouvoir à M. ECHEVERRIA Philippe

Mme BONNARDET Marlène ayant donné pouvoir à Mme CURUTCHET Maitena

M. FERRUS Stéphane

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 20
Nombre de membres ayant pris part au vote : 22

Date de la convocation: 29 mars 2024
Date d'affichage : 29 mars 2024
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° 2024/29

Département des Pyrénées Atlantiques : Participation de la commune au Fonds de Solidarité Logement

M. le Maire explique qu'en date du 27 février 2024, le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques a sollicité la Commune pour participer au FSL (Fonds de Solidarité Logement), au titre de l'année 2024, comme il le fait chaque année.

Ce fonds permet d'aider les usagers qui rencontrent des difficultés, tant au titre du maintien au logement que de l'accès à l'énergie.

Activité 2023 :

Nature de l'aide	Nombre de ménages 2023	Montant accordé (en euros) 2023
ACCES		
MAINTIEN	1	900
ENERGIE	1	363.38
AUTRES (assurance habitation-eau- téléphone)		
TOTAL	2	1 263.38

Le montant de la participation demandée pour **2024** est décomposé comme suit :

1 707.00 euros au titre du logement
732.00 euros au titre de l'énergie.
2.439.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications :

APPROUVE ces montants pour l'année 2024 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les opérations administratives et comptables correspondantes, des crédits suffisants ayant été prévus au budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,



M. ECHEVERRIA Philippe.

Le secrétaire,



M. MAISTERRENA Didier